

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE
À L'APPEL À PROJETS "SEQUOIA : SOUTIEN AUX
ÉLUS (LOCAUX) : QUALITATIF, ORGANISÉ,
INTELLIGENT ET AMBITIEUX"**

Direction générale des services -
Contractualisation - Coopération
internationale
Numéro : 2022-D-017

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 janvier 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président de GrandAngoulême ;

Vu la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu l'arrêté n°40 du 20 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur François Nebout en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visées,

DECIDE

Article 1 – Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à projets intitulé « SEQUOIA : Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux » ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 - En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 JAN. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



François NEBOUT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 26 JAN. 2022
Publié ou notifié,
Le

26 JAN. 2022